

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le cinq du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 3 pouvoirs (22 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Frédérique DAMBRINE, Éric VILAIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON, Jean-Michel PROUST
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

3 pouvoirs :

- ✓ Céline PIGNON a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Micheline REAU

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jacques CHAUVEAU, Philippe MORIN, Céline PIGNON, Viviane CHABAUTY, Claire SAINCOURT

Absents : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Jacky PRINCA Y

Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 31 janvier ayant pour ordre du jour :

AFFAIRES IMMOBILIERES

Cession d'un terrain au département 79 sur le site du Cébron

- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 02 novembre 2018
- Vu la proposition du Département des Deux-Sèvres

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Autorise la vente du terrain identifié sur le plan ci-annexé d'un terrain d'une surface de 1560 m², cadastré section AM n°135, pour un montant de 4 700 €
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

A Airvault, le 5 février 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20190205-D2019010-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-02-2019

Publication le : 14-02-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48